

COMPTE-RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 2 mars 2023 à 20h00

Nbre de conseillers élus	15	Nbre de conseillers excusés	C
Nombre de conseillers en fonction	14	dont procurations	C
Nbre de conseillers présents	14	Nbre de conseillers absents	C

L'an deux mil vingt-trois, le deux mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal dont le nombre en exercice est de quatorze, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Philippe ZIEGLER**, Maire, pour délibérer sur les points de l'ordre du jour.

<u>Etaient présents</u>: Mesdames et Messieurs Damien EHRET, Maurice RUEFF, Christelle CLAERR, adjoints, Etienne PETER, Michaël WAGNER, Bernard BOESCH, François SCHNEBELEN, Sandra PFISTER, Audrey TA DINH, Christian MICHEL, Frédéric CLAERR, Jennifer BRAUER, Marie-Thérèse SEYFRIED.

ORDRE DU JOUR

DEL2023-01 - Création d'un terrain multisports - Demande de subventions

DEL2023-02 – Mise en place d'une stèle en hommage aux « Malgré-Nous » - Demande de subventions

DEL2023-01 - Création d'un terrain multisports - Demande de subventions

Monsieur le Maire explique l'intérêt que représente l'installation d'un terrain multisports pour l'attractivité du village. Leimbach ne possédant aucun équipement sportif, ce serait une occasion de dynamiser la commune dans le but de favoriser les liens sociaux entre les habitants qui se retrouveraient lors de la pratique d'activités sportives. Cela deviendrait un lieu de rencontre où les villageois, jeunes et moins jeunes, pourraient pratiquer une multitude de sports en un seul endroit.

Le terrain multisports est un espace clos et solide, garantissant la sécurité des habitants. Il serait installé sur le pré situé à l'arrière de la salle polyvalente.

Pour diverses raisons, tant matérielles que financières, la première décision de création d'un terrain multisports en 2022 n'a pu se réaliser. Par conséquent, la présente délibération annule et remplace la délibération n° DEL2022-19 du 07/07/2022.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées, tant pour la création du City Park que pour le terrassement inhérent à cette opération.

Monsieur le Maire commente qu'après étude approfondie des différentes offres par la commission spécifique composée de 9 membres du Conseil Municipal, deux entreprises ont retenu leur attention, notamment en raison de leur exigence en matière de sécurité, de la solidité du matériel, ainsi que de leur professionnalisme quant aux explications fournies des travaux de terrassement indispensables au montage du City Park dans des conditions optimales. Il s'agit de :

- **Sté AGORESPACE** sise 334 rue Bernard Bordier à 60150 LONGUEIL-ANNEL → 60 198 € HT, soit 72 237.60 € TTC.
- Société de Travaux Publics MADER sise 7 rue de la Plaine à 68502 GUEBWILLER → 28 562.12 € HT, soit 34 274.54 € TTC.

Des subventions seront sollicitées auprès des instances suivantes :

- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) dans le cadre du Programme des Equipements Sportifs de Proximité (Plan 5 000 terrains de sport Année 2023) :
- Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) par le biais du Fonds Communal Alsace (FCA);
- **Région Grand Est** dans le cadre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 13 voix pour et une abstention, de :

- Approuver la création d'un terrain multisports à l'arrière de la salle polyvalente ;
- Prendre acte que cette décision annule et remplace la délibération n° DEL2022-19 du 07/07/2022;
- Accepter les devis de la Sté AGORESPACE pour la réalisation du City Park et de la Sté MADER pour les travaux de terrassement aux prix TTC respectifs de 72 237.60 € et 34 274.54 € ;
- S'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023 ;
- Solliciter les subventions pouvant être accordées auprès des différentes instances étatiques, départementales et régionales telles que citées ci-dessus ;
- Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à la présente décision.

DEL2023-02 – <u>Mise en place d'une stèle en hommage aux « Malgré-Nous » - Demande de subventions</u>

Monsieur le Maire présente que suite à la commémoration du 80ème anniversaire du décret du 25 août 1942 instituant l'incorporation de force des Alsaciens dans l'armée allemande, il propose d'installer une stèle en hommage aux « Malgré-Nous » à proximité de la Chapelle Notre-Dame auf der Heide, lieu représentant l'itinéraire emprunté par les incorporés pour rejoindre la gare.

Pour ce faire, un devis a été établi par l'entreprise SCHNEIDER sise 6 rue du Cdt Marceau à 68550 Saint-Amarin pour un montant HT de 3 838 €, ces travaux n'étant pas assujettis à la TVA. Les travaux consisteront en la fourniture et la pose d'une plaque en granit naturel noir fin de 80 x 60 cm avec inscriptions gravées et dorées.

Des demandes de subventions pourront être sollicitées auprès du Souvenir Français, de l'ONaCVG (Office National des Combattants et des Victimes de Guerre), ainsi que de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale (FST).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour et une abstention, de :

- Approuver la mise en place d'une stèle en hommage aux « Malgré-Nous » à proximité de la Chapelle Notre-Dame auf der Heide ;
- Accepter le devis de l'entreprise SCHNEIDER pour un montant de 3 838 € ;
- S'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023 ;
- Solliciter les subventions auprès des différentes instances telles que citées ci-dessus ;
- Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à la présente décision.
